

Mobilités Verticales

UNE VILLE, UNE VIE
PLUS ACCESSIBLE
POUR TOUS

Plaidoyer

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des acteurs engagés dans le renouvellement du cadre urbain, l'accessibilité et le maintien de l'autonomie à domicile *via* la mobilité verticale dont les atouts constituent un solide vecteur de progrès et d'accompagnement.

Élus locaux, fonctionnaires territoriaux, représentants d'agences gouvernementales, d'associations d'usagers ou d'aidants, de mutuelles, bailleurs, professionnels de santé, chercheurs auprès de centres d'études... Nous sommes convaincus qu'allier nos voix et aligner nos propositions donnera une plus forte résonance à nos enjeux et à nos combats pour une ville et une vie plus accessible pour tous.

Sommaire

P. 4-9

PROPOSITIONS

- P5. Favoriser le lien social
- P6-7. Prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi
- P8. Placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement
- P9. Permettre l'accès aux mobilités verticales à tous

P. 10-11

LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

DES PROFESSIONNELS
ACTEURS DE VOTRE MOBILITÉ



« *L'autonomie de la personne âgée doit être au cœur de la stratégie d'accessibilité.* »

Philippe Boué,
président de la Fédération des Ascenseurs

Les bénéfices de l'accompagnement et du soutien à domicile des personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles font aujourd'hui consensus. Disposer d'un « chez soi » qui soit à la fois un espace réservé et d'intimité est essentiel pour le bien-être des personnes.

Si la notion de domicile peut prendre différentes acceptations (maison dans laquelle on habite, domicile partagé, accueil familial, résidence,...), quelles que soient les options retenues, **préserver la qualité de vie en toute sécurité** demeure un prérequis, en réduisant par exemple drastiquement les chutes liées aux marches. Dès lors que l'hébergement reste praticable, **anticiper et prévenir la perte d'autonomie** constitue la suite logique de cette évolution de l'usage dans le respect des aspirations profondes de nos concitoyens. Pour ce faire, **de nombreuses solutions de mobilité verticale existent**, du diagnostic préalable en amont au suivi en aval. Des solutions qui nécessitent cependant d'approfondir **le modèle économique** ainsi que son pilotage et sa pertinence : clarification, simplification des actions existantes, uniformisation des modalités, des aides et des délais...

Autant de questions que l'occasion des prochaines élections nous permet de poser pour porter auprès des décideurs et élus une série de réflexions convergeant autour de la grande thématique de la verticalité en faveur d'une ville et d'une vie plus accessible pour tous : aménagements et évolutions des usages de l'habitat, cohésion sociale et bien-vivre ensemble, rénovation énergétique, lutte contre l'artificialisation des sols, services connectés et intelligence artificielle, mais aussi sécurité et cofinancement des ascenseurs et élévateurs... En conservant toujours, et c'est le leitmotiv de notre Fédération, l'humain au cœur de la cité.

Propositions

Notre pays fait face à une forte évolution de sa démographie avec un vieillissement important de la population dont l'impact est à la fois social et financier. Pour que ce défi devienne une chance, le paradigme doit être revu et les questions de mobilités, qui concernent une large part des citoyens, mises sur le devant de la scène.

À travers ce plaidoyer, nous entendons porter auprès des (futurs) élus nos propositions autour de quatre thématiques clés : favoriser le lien social, placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement, prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi en permettant l'accès aux mobilités verticales à tous. Autant de réflexions pour penser et accompagner pleinement l'accès à l'autonomie des personnes âgées.

20,5 %

de la population est constituée de personnes âgées d'au moins 65 ans (au 1^{er} janvier 2020).

Source : Insee, *Tableaux de l'économie française*, 2020.



4 millions

C'est le nombre de personnes de plus de 60 ans qui seront en perte d'autonomie en 2050.

Source : Insee, 2019.



58 %

des Français considèrent les outils de mobilité verticale comme leaders des solutions pour le maintien à domicile, avant les équipements sanitaires.

Source : 5^e baromètre Ipsos « Les Français et l'ascenseur » pour la Fédération des Ascenseurs réalisé du 25 au 28 août 2020 auprès de 998 Français.



Favoriser le lien social

94%
des Français souhaitent lutter
contre l'isolement des
personnes âgées et favoriser
le lien social.

Source : consultation citoyenne du Ministère
chargé de l'Autonomie réalisée du
18 décembre 2020 au 09 février 2021
auprès de 53 884 Français.

41%
de la population à mobilité
réduite et en situation de
handicap rencontre à un
moment de la journée des
difficultés, plus ou moins
importantes, dans la réalisation
d'au moins un déplacement.

Source : enquête STIF - TNS Sofres, 2013-2014.

Proposition #1

Inscrire un critère inclusif de mobilité verticale dans les appels d'offres publics et dans les conventions de subventions, et conditionner le cahier des charges de remise en état ou de remise à niveau des bâtis pour rendre plus accessible la ville et ses infrastructures.

À l'image des critères environnementaux qui ont déjà été intégrés dans les appels d'offres publics.

Proposition #2

Coconstruire un label 360° garant de l'accessibilité du territoire au sens large (établissements publics mais aussi espaces de vie) avec l'ensemble des parties prenantes (usagers, collectivités, bailleurs, sachants, etc.).

Un label constitue un gage de qualité et un engagement à long terme pour améliorer ses pratiques. Les labels existants sont essentiellement focalisés sur l'accessibilité des bâtiments (Icert ou Bac), sur la vocation touristique d'un territoire (Destination pour tous) ou concernent plus spécifiquement les personnes en situation de handicap (Tourisme et Handicap).



Propositions

Prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi

49%

**des Français de plus de 60 ans
pensent que leur logement
n'est pas adapté pour une
personne âgée – dont 76 %
à cause de la présence
d'escaliers ou de marches.**

Source : 4^e édition du baromètre Qualitel-Ipsos
« Logement, à la conquête de l'espace » réalisé
du 23 avril au 4 mai 2020 auprès de
2600 Français.



Proposition #3

Recruter ou faire appel à des tiers de confiance pour réaliser des audits à domicile destinés à analyser les contraintes et les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans en termes d'accessibilité au bâti et de services. Pour fluidifier ce parcours, instaurer un « chèque audit accessibilité » sur le modèle de fonctionnement de MaPrimeRénov'.

MaPrimeRénov' est une aide de l'État aux personnes qui veulent faire des travaux de rénovation énergétique pour leur logement. Elle est calculée en fonction des revenus des ménages d'une part et des économies d'énergie et de la production de chaleur permises par les travaux d'autre part. Le montant de l'aide est connu en amont et versé en fin de chantier.

Proposition #4

Soutenir l'installation des équipements mis en évidence par le diagnostic de prévention précité. Proposer un dispositif d'accompagnement d'aide au paiement *via* un « chèque mobilités verticales ».

L'accompagnement doit porter à la fois sur la sécurisation de l'habitat et la détection des fragilités tout en rationalisant la délivrance, le circuit et le bon usage des aides techniques.

75%
des Français jugent l'ascenseur
nécessaire avant le 4^e étage.

Source : 5^e baromètre Ipsos «Les Français et l'ascenseur» pour la Fédération des Ascenseurs réalisé du 25 au 28 août 2020 auprès de 988 Français.

Proposition #5

En cas d'urgence (chute, maladie ou accident), réduire à 1 mois le délai pour une visite à domicile sur demande d'un ergothérapeute. Pour ce faire, favoriser le recrutement de nouveaux praticiens.

Le nombre d'ergothérapeutes en France était de 12 225 au 1^{er} septembre 2017 soit une densité de 16 ergothérapeutes pour 100 000 habitants (elle est comparativement de 189 au Danemark, 88 en Belgique et 71 en Allemagne). Cette densité est très largement inférieure à celle d'autres paramédicaux s'occupant de la réadaptation comme les kinésithérapeutes et on note également une forte disparité dans la répartition par département (par exemple 6,6 en Haute-Loire et 48,8 en Lozère).

Proposition #6

Développer un module de formation aux solutions d'accessibilité destiné aux tiers de confiance. À titre d'exemple, coconstituer des modules de deux heures à l'intérieur du programme de formation des ergothérapeutes en lien avec les solutions des ascensoristes et élévatoristes.

Quelle organisation mettre en place ? Comment définir le périmètre et les priorités ? Quelle approche et quels outils retenir avant d'intervenir ? Quels acteurs associer ? Autant de questions que se posent les tiers de confiance dont le niveau de connaissance et de sensibilisation n'est pas toujours au fait des dernières évolutions techniques, législatives, juridiques ou réglementaires.



Propositions

Placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement



En France, seuls

6%

des logements sont adaptés à la dépendance contre 16 % aux Pays-Bas.

Source : étude de l'Agence nationale de l'habitat - ANAH, 2013.

50%

des logements collectifs ne sont pas équipés d'ascenseurs, un chiffre insuffisant pour garantir la mobilité de nos concitoyens.

Source : estimation Fédération des Ascenseurs.

Proposition #7

Lancer, tous les 5 à 10 ans, un audit sur l'accessibilité du parc social en concertation avec les bailleurs, les élus et les ascensoristes (sur les questions d'accès et de sécurisation des déplacements).

Les logements sociaux produits depuis 2007 répondent aux règles techniques de la loi de 2005 et sont tous adaptables ou adaptés. L'accessibilité du parc social existant constitue l'un des objectifs des plans stratégiques de patrimoine et des conventions d'utilité sociale.

Proposition #8

Re-flécher les budgets alloués à l'accès à/dans le domicile sur les équipements de mobilités verticales.

L'ANAH propose différentes aides pour rénover ou adapter son habitat, notamment « Habiter facile » qui peut financer jusqu'à la moitié des travaux ou « Habiter serein » pour les travaux lourds des logements en très mauvais état, voire insalubres. D'autres organismes comme les Caisses de retraite du régime général ou les Agences départementales d'information sur le logement proposent aussi des dispositifs d'aides. Certains travaux d'aménagement peuvent également être pris en charge dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou la PCH (prestation de compensation du handicap). Parallèlement, les CICAT (centres d'information et de conseil en aides techniques) informent, conseillent et orientent les personnes à la recherche d'aides techniques, en toute neutralité. Il en existe actuellement 21 en France.

Permettre l'accès aux mobilités verticales à tous

377 000

nouvelles fractures dues à l'ostéoporose sont à déplorer chaque année en France, dont 74 000 fractures de la hanche. L'estimation est de 491 000 en 2025.

Source : Osteoporosis in the European Union: a compendium of country-specific reports, 2013, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3880492/> cité par l'Inserm.

Proposition #9

Inscrire les solutions de mobilités verticales dans la Liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR).

Cette nomenclature répertorie notamment des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements, des orthèses et prothèses externes, des dispositifs médicaux implantables et des véhicules pour handicapés physiques. L'inscription sur cette liste permet d'obtenir une prise en charge partielle des coûts.



La Fédération des Ascenseurs

DES PROFESSIONNELS ACTEURS DE VOTRE MOBILITÉ



La Fédération s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mobilité : acteurs institutionnels, bailleurs, fédérations professionnelles et acteurs de l'immobilier.

À travers sa participation active à l'European Lift Association (ELA), elle permet également de faire rayonner le secteur au-delà des frontières françaises.

90%

REPRÉSENTATION DE
LA FÉDÉRATION SUR LE SECTEUR

PLUS DE

600 000

ASCENSEURS DANS LE PARC FRANÇAIS EN 2020

17 000

SALARIÉS SUR LE SOL FRANÇAIS REPRÉSENTÉS
PAR LA FÉDÉRATION

PRÈS DE

170

ENTREPRISES ADHÉRENTES

2,43 Mds

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020

Nos missions

La Fédération des Ascenseurs remplit au quotidien plusieurs missions au service de ses adhérents :

Incarner le rôle d'expert et de porte-parole auprès des pouvoirs publics nationaux et des institutions.

Organiser les travaux et les débats permettant de dégager les positions de la profession.

Informer ses adhérents et ses partenaires sur les évolutions de la réglementation.

Assurer la promotion de ses métiers, notamment auprès des jeunes publics.

Sensibiliser la société sur l'importance du rôle de ses équipements pour faciliter les mobilités.

Avertir les utilisateurs aux bonnes pratiques et comportements à adopter au quotidien dans l'ascenseur (sécurité, déménagements, enfants, interventions...).



Fédération des Ascenseurs
48, boulevard Maiesherbes
75008 Paris
Tél. : 01 40 08 04 23

www.ascenseurs.fr

